



**Législation concernant les fuseaux horaires.** Au Canada l'heure relève de la compétence provinciale. Chaque province ainsi que les territoires ont adopté des lois qui réglementent l'heure normale dans leurs propres limites. Ces lois établissent les limites des fuseaux horaires. Cependant, il est arrivé que certaines collectivités situées près de la limite aient adopté l'heure du fuseau voisin à cause des lignes de communications; la plupart de ces changements sont reconnus par des modifications à la loi provinciale en cause. Pendant les deux guerres mondiales, le gouvernement fédéral a adopté des lois régissant l'heure normale, mais ces lois n'étaient que temporaires. En 1941, l'heure de l'Observatoire fédéral a été déclarée l'heure réglementaire des affaires fédérales du Canada. Le 1<sup>er</sup> avril 1970 cette fonction était confiée au Conseil national de recherches.

**Heure avancée.** Bien que l'heure avancée ait fait l'objet d'une propagande active avant la Première Guerre mondiale, ce n'est qu'en 1918 qu'elle est devenue officielle au Canada à titre de mesure de guerre. Aujourd'hui, la plupart des provinces ont des lois régissant l'adoption (ou l'interdiction) de l'heure avancée au niveau provincial ou municipal; dans les autres provinces, l'autorité à cet égard est laissée aux municipalités. De façon générale, on s'est entendu pour que l'heure avancée, là où elle est pratiquée, soit en vigueur durant six mois, du dernier dimanche d'avril au dernier dimanche d'octobre.

## 1.4 Terres publiques

Le classement, selon le régime foncier, de la superficie totale du Canada ainsi que celle de chaque province et territoire figure au tableau 1.8. Toutes les terres, à l'exception des terres privées ou de celles en voie d'aliénation, sont des terres de la Couronne relevant des administrations fédérale ou provinciales.

**Terres fédérales.** Les terres publiques qui relèvent de l'administration fédérale comprennent les terres des Territoires du Nord-Ouest, y compris l'Archipel arctique et les îles du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson, de la baie James et de la baie d'Ungava, les terres du Yukon, les terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, les stations forestières expérimentales, les fermes expérimentales, les réserves indiennes et,